

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 AVRIL 2026

OBJET : Délibération pour l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) du budget principal de la commune

Le dix-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 19

Secrétaire de séance : MANUEL Agnès

Convocation en date du : 5 avril 2026

PRESENTS : ACHIN Richard, ALLEQ Sylvie, BARBAN Daniel, BENEVENT Nicolas, BLACHE Claudie, BLANC Serge, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, DOUX Cécile, FAURE Amandine, GALLAND Nicolas, GALVIN Céline, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRAS Maïwenn, MAGNAN Richard, MANUEL Agnès, PRAT Denis

EXCUSE : BARTHELEMY Géraldine

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU le budget primitif et décisions modificatives de l'exercice 2025,

VU l'avis de la commission des finances du 10 avril 2026,

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour le budget principal 2025, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		476 398,67	-823 915,23			-347 516,56
Opérations de l'exercice	696 210,30	1 024 337,68	2 219 163,41	2 333 826,57	2 915 373,71	3 358 164,25
Résultats de l'exercice		328 127,38		114 663,16		442 790,54
Résultat de clôture		804 526,05	-709 252,07			95 273,98
Solde des reports						
Résultats cumulés		804 526,05	-709 252,07			95 273,98

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune d'Aubessagne,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que Monsieur le Maire a quitté la séance, le Conseil municipal a siégé sous la présidence de M. MAGNAN Richard, 1^{er} adjoint, pour le vote du CFU 2025 du budget principal ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune d'Aubessagne tel que présenté ci-dessus.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours, mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 Chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail : mairie@aubessagne.fr